Nations Unies S/PV.7923



Conseil de sécurité

Soixante-douzième année

Provisoire

7923e séance

Mercredi 12 avril 2017, à 16 h 35

New York

Président :	Mme Sison	(États-Unis d'Amérique)
Membres :	Bolivie (État plurinational de)	M. Fernández Revollo
	Chine	M. Wu Haitao
	Égypte	M. Aboulatta
	Éthiopie	M. Alemu
	Fédération de Russie	M. Iliichev
	France	M. Delattre
	Italie	M. Lambertini
	Japon	M. Kawamura
	Kazakhstan	M. Temenov
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Wilson
	Sénégal	M. Ciss
	Suède	M. Skoog
	Ukraine	M. Fesko
	Uruguay	M. Bermúdez

Ordre du jour

La situation dans la région des Grands Lacs

Rapport du Secrétaire général sur la mise en oeuvre de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région (S/2017/208)

17-09933 (F)





La séance est ouverte à 16 h 35.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation dans la région des Grands Lacs

Rapport du Secrétaire général sur la mise en œuvre de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région (S/2017/208)

La Présidente (*parle en anglais*) : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite le représentant de la République démocratique du Congo à participer à la présente séance.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite M. Said Djinnit, Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs, à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2017/208, qui contient le rapport du Secrétaire général sur la mise en œuvre de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région.

Je donne maintenant la parole à M. Djinnit.

M. Djinnit (*parle en anglais*) : Je remercie le Conseil de sécurité de me donner l'occasion de lui présenter un exposé sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région, et sur les problèmes rencontrés à cet égard.

Je tiens en premier lieu à souligner certains progrès accomplis dans la mise en œuvre de l'Accord-cadre durant la période considérée. Le 26 octobre, à la suite d'une réforme réussie des structures de gouvernance de l'Accord-cadre initiée par mon bureau avec l'appui d'autres garants, l'Angola a accueilli la septième réunion de haut niveau du Mécanisme de suivi régional à Luanda, qui a été la première réunion du Mécanisme à se dérouler dans un pays signataire depuis la signature de l'Accord-cadre il y a quatre ans. Le Sommet a donné lieu à une nouvelle prise en main de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération par les dirigeants de la région qui ont réaffirmé leur engagement à le mettre en œuvre. J'ai le plaisir d'annoncer que d'autres pays, dont la République du Congo et l'Ouganda, ont proposé d'accueillir à l'avenir d'autres réunions du Mécanisme de suivi régional.

La poursuite des activités des groupes armés illégaux reste l'une des principales menaces à la sécurité des populations et à la stabilité de la République démocratique du Congo et de la région. Nous devons donc continuer de redoubler d'efforts en vue de neutraliser les groupes armés illégaux, notamment les Forces démocratiques de libération du Rwanda, les Forces démocratiques alliées (ADF) et d'autres, en faisant fond sur les progrès réalisés jusqu'à présent par les forces armées de la République démocratique du Congo, avec l'appui de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO). À cet égard, il est important de renforcer plus encore la coopération entre les deux forces. Il est tout aussi important, comme le souligne la résolution 2348 (2017), que la Brigade d'intervention de la force, avec l'appui de la MONUSCO dans son ensemble, intensifie ses opérations offensives contre les groupes armés.

Je me félicite du lancement, le 18 février, du Mécanisme conjoint de suivi par la République démocratique du Congo, le Kenya, la Tanzanie et l'Ouganda pour faire face à la menace croissante posée par les ADF. J'appelle les pays participants à contribuer activement à ce mécanisme et à lui fournir les ressources nécessaires pour lui permettre de s'acquitter efficacement de sa mission. Dans ce contexte, la récente incursion d'éléments du groupe rebelle de l'ex-Mouvement du 23 mars (M23) en République démocratique du Congo, qui étaient précédemment cantonnés en Ouganda, a constitué un revers pour les efforts louables déployés par les dirigeants de la région pour régler ce problème récurrent dans l'est de la République démocratique du Congo, efforts qui avaient abouti à la signature des fameuses Déclarations de Nairobi en 2013.

Suite à cet incident, de concert avec le Représentant spécial du Secrétaire général, Maman Sidikou, j'ai pris contact avec les autorités de la République démocratique du Congo et de l'Ouganda pour encourager une reprise rapide des consultations conjointes que l'ONU, de concert avec les garants de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération, avait facilitées l'année dernière entre des responsables du Gouvernement et des représentants de l'ex-M23 concernant l'application des Déclarations de Nairobi. Nous poursuivrons ces efforts.

Nous avons également aidé les Gouvernements congolais et sud-soudanais à examiner la question de la présence d'éléments du Mouvement/Armée populaire de libération du Soudan dans l'opposition en République démocratique du Congo. De même, nous continuerons de travailler en étroite collaboration avec les autres garants de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération, les pays de la région et les partenaires pour relever le défi redoutable que représente le rapatriement des combattants étrangers désarmés dans l'est de la République démocratique du Congo et les pays voisins.

Bien que les relations entre les pays de la région aient été touchées par les activités des groupes armés illégaux, qui ont suscité la suspicion et la méfiance, la période considérée a été marquée par des avancées prometteuses vers le renforcement de la coopération économique. J'encourage les pays signataires de l'Accord-cadre à continuer de participer à des projets de développement conjoints qui contribuent à renforcer plus encore l'intégration et la stabilité régionales.

Au cours de la période considérée, mon bureau, en collaboration avec les équipes de pays et les autres entités des Nations Unies dans la région, a continué à appuyer les efforts visant à s'attaquer aux causes profondes du conflit dans la région, conformément à ce mandat. Outre les efforts en cours pour appuyer l'autonomisation des femmes dans la région, nous sommes en train de promouvoir des initiatives sur les déplacements, l'exploitation illicite des ressources naturelles, le chômage des jeunes et la lutte contre l'impunité, de concert avec la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs et d'autres partenaires.

(*l'orateur poursuit en français*)

Au cours de la période écoulée, j'ai continué à soutenir le dialogue inter-burundais à travers des contacts directs avec le facilitateur, M. Benjamin Mkapa, et en encourageant un plus grand engagement des dirigeants de la région. À cet égard, le prochain Sommet de la Communauté des États de l'Afrique de l'Est offrira certainement une occasion aux chefs d'État de la région de réitérer leur soutien aux efforts du facilitateur et de marquer davantage leur engagement aux côtés des parties prenantes burundaises en vue d'une recherche de solution consensuelle aux problèmes auxquels le pays est confronté. En étroite collaboration avec mon collègue, Maman Sidikou, j'ai continué également à encourager le dialogue intercongolais, facilité par la Conférence épiscopale nationale du Congo (CENCO) et qui a abouti à la signature de l'accord politique global et inclusif du 31 décembre 2016, ainsi qu'aux négociations qui ont suivi sur l'arrangement particulier.

Je saisis cette occasion pour saluer le travail admirable de la CENCO. En concluant sa médiation le 27 mars, la CENCO a appelé à l'implication personnelle et à la responsabilité du chef de l'État, en tant que garant de la nation, dans la mise en œuvre rapide de l'accord du 31 décembre 2016. Depuis, le Président Joseph Kabila a nommé un Premier Ministre. Cette nomination a suscité une réaction d'opposition du Rassemblement des forces politiques et sociales de la République démocratique du Congo acquises au changement, dirigée par Félix Tshisekedi et Pierre Lumbi.

J'en appelle aux parties prenantes pour qu'elles mettent en œuvre scrupuleusement l'accord du 31 décembre 2016, afin de créer les conditions pour la tenue d'élections transparentes, inclusives et pacifiques, à travers le dialogue et dans la recherche constante du consensus. Je les exhorte à s'abstenir de toute action susceptible de conduire à des violences. Je réitère la disponibilité de l'ONU à soutenir et à accompagner les parties congolaises dans la mise en œuvre de l'accord du 31 décembre 2016, conformément à la résolution 2348 (2017). À cet égard, il est important que l'Organisation des Nations Unies, l'Union africaine, la Communauté de développement de l'Afrique australe et la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, en tant que garants de l'Accord-cadre, continuent à travailler en étroite collaboration et coordonnent leurs actions en soutien à la mise en œuvre de l'accord du 31 décembre 2016.

Je voudrais rappeler qu'outre la République démocratique du Congo, l'Angola, le Kenya et le Rwanda connaîtront également des élections dans les mois à venir. J'encourage toutes les parties prenantes dans ces pays à créer les conditions pour la tenue d'élections transparentes, inclusives et pacifiques.

(*l'orateur reprend en anglais*)

Pour terminer, je tiens à rendre hommage aux dirigeants et aux peuples de la région des Grands Lacs pour les progrès remarquables qu'ils ont accomplis pour surmonter les tragédies et les conflits du passé et tracer la voie à suivre vers une paix et une prospérité communes. Je les encourage à poursuivre leurs efforts en prenant des mesures décisives pour régler la question en suspens des groupes armés illégaux. J'encourage également les dirigeants de la région à ne pas fléchir dans leur détermination à aider le Burundi, la République

centrafricaine, la République démocratique du Congo et le Soudan du Sud à faire face à la crise qui persiste dans leur pays. Dans le cadre de leurs efforts, les pays de la région peuvent compter sur l'appui constant de l'ONU, œuvrant en étroite collaboration avec l'Union africaine et les organisations sous-régionales.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je remercie M. Djinnit de son exposé.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil de sécurité qui souhaitent faire une déclaration.

M. Delattre (France) : Je tiens tout d'abord à remercier chaleureusement M. Djinnit de son travail remarquable et de son engagement sans faille en faveur de la paix dans la région des Grands Lacs. Je me réjouis que nous ayons ainsi l'occasion d'échanger avec lui dans ce format, qui permet de prendre du recul et de s'intéresser à l'ensemble des enjeux régionaux. En effet, la dimension régionale de la crise des Grands Lacs ne doit pas être perdue de vue.

La France a trois principaux sujets d'inquiétude dans la région, qui se renforcent mutuellement : la mise en œuvre de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération signé à Addis-Abeba, qui reste trop lente, la poursuite de la crise politique en République démocratique du Congo et la situation au Burundi, qui, toutes deux, peuvent fortement déstabiliser la région si elles ne sont pas résolues. Sur ces trois sujets, le Conseil de sécurité doit agir et agir de manière unifiée et décisive pour prévenir une crise régionale.

Concernant d'abord l'Accord-cadre d'Addis Abeba, malgré quelques avancées soulignées par le Secrétaire général dans son rapport (S/2017/208) et que nous a présentées M. Djinnit, les forces négatives continuent d'agir dans la région. Si le temps de la déstabilisation réciproque par groupes armés interposés est fort heureusement révolu, l'héritage de cette époque subsiste et certains groupes armés restent actifs. Cet héritage du passé nourrit la frustration et les suspicions entre pays de la région. Elles doivent pouvoir être réglées définitivement pour que la région soit enfin en mesure de se tourner pleinement vers l'avenir et construise des relations saines de coopération. Y parvenir requiert une action décisive dans trois domaines et les organisations régionales, la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs comme la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC), ont un rôle clef à jouer.

Le premier domaine est celui de la lutte militaire contre les groupes armés. C'est notamment le rôle de la Brigade d'intervention de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO), fournie par la SADC. Le mandat renouvelé de la MONUSCO doit pouvoir lui permettre de retrouver sa capacité de mobilité pour mener des actions offensives décisives, comme elle l'a fait pour le Mouvement du 23 mars (M23).

Le deuxième domaine est celui de l'action politique, pour démobiliser, rapatrier et réintégrer ces combattants dans leurs pays d'origine. Je pense notamment aux Forces démocratiques de libération du Rwanda et aux ex-combattants du M23, mais aussi à ceux du Mouvement/Armée populaire de libération du Soudan dans l'opposition qui sont en République démocratique du Congo depuis l'été dernier. Cela requiert une action concertée et active et un engagement au plus haut niveau des leaders politiques concernés.

L'Accord-cadre d'Addis Abeba, qui a connu une revitalisation bienvenue grâce l'action de l'Angola en 2016, doit être pleinement mis en oeuvre et le comité de suivi de l'Áccord doit pouvoir s'atteler à cette tâche. Sa réunion en octobre prochain à Brazzaville est une opportunité de traiter le sujet, encore une fois, au plus haut niveau.

Le troisième domaine est celui de la lutte contre les trafics illégaux de ressources naturelles. Ces trafics alimentent ces groupes armés, contribuent à leur survie et nourrissent une économie de guerre et de prédation. Tant que ces trafics subsisteront, aucune stabilisation durable ne pourra être envisagée. Une action forte et concertée des pays de la région est donc nécessaire, ainsi qu'un engagement continu des partenaires internationaux pour la transparence des industries extractives et une meilleure traçabilité des minerais.

Concernant ensuite la situation en République démocratique du Congo, la France est très préoccupée. Sur le plan politique, l'absence de mise en oeuvre de l'accord du 31 décembre 2016 retarde et menace la sortie de crise. Toutes les institutions électives du pays ont atteint la fin de leur mandat. Leur légitimité repose désormais uniquement sur l'accord du 31 décembre et le consensus qui a présidé à sa signature. À cet égard, la nomination par le Président Kabila d'un Premier ministre non consensuel, dans une procédure qui ne respecte pas les termes de l'accord du 31 décembre, est particulièrement inquiétante. Cet accord constitue la seule feuille de route crédible pour une sortie de crise, et sa violation est porteuse de graves risques pour la stabilité et l'avenir du pays.

Conformément à la résolution 2348 (2017) que vient d'adopter le Conseil de sécurité à l'unanimité, la France réaffirme la nécessité de la mise en oeuvre urgente et sans réserve de l'accord du 31 décembre, y compris la levée des restrictions aux droits et libertés, afin de permettre la tenue dans de bonnes conditions des élections à la date agréée, fin 2017, et de permettre le premier transfert pacifique du pouvoir de l'histoire du pays.

Il est essentiel que les partenaires internationaux, le Conseil de sécurité, l'Union Africaine, la SADC, qui ont tous salué l'accord du 31 décembre, garantissent le respect de sa mise en oeuvre. La France restera engagée aux côtés de ses partenaires à cette fin.

La dégradation de la situation sécuritaire et des droits de l'homme est également particulièrement préoccupante. Les violences dans les Kasaïs ont atteint un niveau que l'on espérait ne plus connaître en République démocratique du Congo. Il est urgent que la situation puisse être stabilisée. La France condamne les actes de violence observés dans la région au cours des derniers mois et attend avec intérêt les résultats des enquêtes conjointes entre la République démocratique du Congo et la MONUSCO sur les violations et atteintes aux droits de l'homme et au droit humanitaire dans la région.

Le lâche assassinat de deux experts des Nations Unies dans cette région des Kasaïs souligne avec davantage d'acuité encore la dégradation de la situation localement. La France appelle à ce que toute la lumière soit faite sur ce très grave évènement, afin que les responsables soient identifiés et traduits devant la justice, et rappelle son plein soutien au Groupe d'experts des Nations unies sur la République démocratique du Congo, dont les membres assurent une mission essentielle.

La situation au Burundi, enfin, ne connaît malheureusement pas d'amélioration notable. Comme le dit le Secrétaire général dans son rapport,

> « le dialogue interburundais, mené sous l'égide de la Communauté d'Afrique de l'Est, est toujours dans l'impasse ». (*S/2017/208, par.14*)

Malgré les efforts du Facilitateur, M. Benjamin Mkapa, efforts que la France salue, un engagement sincère et véritable dans ce dialogue se fait toujours attendre. De même, les observateurs de l'Union Africaine ne sont pas déployés, ni les policiers prévus par la résolution 2303 (2016). Au contraire, la situation semble se détériorer sur plusieurs aspects. Comment ne pas être choqué par les images de cette vidéo dans laquelle de jeunes miliciens Imbonerakure appellent en chœur au viol et au meurtre? Ces images et les discours de haine qu'ils véhiculent rappellent des souvenirs extrêmement douloureux dans cette région des Grands Lacs et représentent une source de préoccupation pour la France. De tels comportements ne peuvent être tolérés. Les responsables du Conseil national pour la défense de la démocratie-Forces pour la défense de la démocratie les ont condamnés. La France espère que les mesures appropriées seront prises pour y mettre fin définitivement et pour que les auteurs de violations des droits de l'homme dans le pays soient poursuivis et condamnés.

Le Burundi peut pourtant retrouver la paix et la stabilité et jouer un rôle stabilisateur sur le continent, comme il l'a montré en envoyant des soldats de maintien de la paix en République centrafricaine et en Somalie. Cela passe par la mise en oeuvre des résolutions du Conseil de sécurité et le rétablissement des relations apaisées avec les organismes de l'ONU qui ont accompagné le Burundi depuis 20 ans dans la voie du retour à la paix. La reprise de la collaboration avec le bureau du Haut-Commissariat aux droits de l'homme, afin que le bureau puisse reprendre l'ensemble de ses activités, serait une première étape positive dans cette direction. Cela passe aussi – et surtout – par une solution politique à la crise actuelle, dans le cadre d'un dialogue inclusif, ouvert et sincère, sous l'égide de la médiation de la Communauté d'Afrique de l'Est (CAE) et dans le respect de l'Accord d'Arusha. Seul un tel dialogue, renforcé par un rejet ferme de toute violence et la garantie de la sécurité et des droits fondamentaux de chacun des Burundais, peut permettre au Burundi de retrouver la voie de la paix et de la stabilité.

La France espère que le sommet de la CAE fin avril permettra d'enclencher une dynamique positive et que le Gouvernement s'engagera sincèrement dans cette voie.

Notre souhait le plus cher, en tant que partenaire proche des pays de la région et membre du Conseil de sécurité, est de les voir consolider leur trajectoire sur la voie d'une paix et d'une stabilité durables, qui leur permette enfin de profiter de la richesse de leurs ressources naturelles et de se concentrer sur leur développement et le bien-être des populations. Cette trajectoire passe par un renforcement de la stabilité politique et de la légitimité démocratique des institutions et par la lutte contre l'impunité. Cette trajectoire est

aujourd'hui remise en cause et la France s'en inquiète. Nous formons le voeu que les responsables politiques sauront se montrer à la hauteur des enjeux et redresser la barre. Il est de la responsabilité du Conseil de sécurité de les accompagner dans cette voie, de les accompagner sur ce chemin exigent afin d'éviter que des années d'investissement massif de la communauté internationale ne se trouvent remises en cause et, qu'une fois de plus, les populations en subissent les conséquences.

M. Ciss (Sénégal) : Je voudrais remercier l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs, M. Said Djinnit, pour les mises à jour qu'il a bien voulu nous présenter, après le rapport soumis par le Secrétaire général en mars 2017 (S/2017/208), sur la mise en oeuvre de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région.

Le Conseil de sécurité a consacré ces dernières semaines plusieurs séances à des pays de la région des Grands Lacs, avec notamment l'examen du rapport du Secrétaire général (S/2017/206) sur la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO) ainsi que le processus de renouvellement du mandat de cette Mission, consacré par la résolution 2348 (2017) que le Conseil a adopté récemment, le 31 mars. Au demeurant, la présente séance reste opportune en ce qu'elle nous permet de mettre l'accent sur les dynamiques régionales qui sont essentielles pour la paix et la sécurité des États de la région. La délégation sénégalaise voudrait donc, à ce titre, réitérer son soutien aux efforts inlassables fournis par l'Envoyé spécial, M. Said Djinnit, notamment dans le domaine de la diplomatie préventive et de la promotion de la paix et de la sécurité dans la région des Grands Lacs.

Au plan sécuritaire, le constat récurrent est que la situation dans l'est de la République démocratique du Congo demeure toujours préoccupante, avec la résurgence du Mouvement du 23 mars (M23), constatée au cours des derniers mois, qui souligne, encore une fois, la question cruciale de l'application de la Déclaration de Nairobi et pose de nouveau un défi à la coopération régionale. En effet, cette coopération régionale est plus que nécessaire pour réaliser la paix, la sécurité et le développement durable dans la région des Grands Lacs. Elle reste, en effet, le seul mécanisme viable pouvant permettre de venir à bout de la menace que posent, depuis des décennies, les groupes armés dans l'est de la République démocratique du Congo et au-delà. À titre d'illustration, cette coopération régionale pourrait bien offrir le cadre approprié pour trouver une solution au problème des éléments du Mouvement/Armée populaire de libération du Soudan dans l'opposition installés dans l'est de la République démocratique du Congo, suite aux affrontements de juillet dernier, afin de ne pas complexifier davantage la situation sécuritaire déjà fragile de la zone. Dès lors, tous les efforts des Nations Unies ainsi que des pays de la région doivent concourir à la recherche d'une solution adéquate à ce problème.

Toujours au plan sécuritaire, la multiplication des foyers de violence communautaire, au-delà de l'est de la RDC, nous interpelle vivement. Aussi, en appelons-nous à un traitement rapide de cette menace émergente, notamment par des réponses politiques.

L'une des conséquences les plus tangibles de la situation sécuritaire régionale toujours fragile est le nombre important de réfugiés et de personnes déplacées, avec des chiffres qui s'élèvent respectivement à plus de 3,5 millions et plus de 6 millions dans la région. La délégation sénégalaise partage le satisfecit exprimé par le Secrétaire général quant à l'hospitalité manifestée par les pays et les populations de la région, qui accueillent ce flux de personnes avec les faibles moyens et ressources dont ils disposent. Ces pays et communautés hôtes méritent un soutien accru de la part de la communauté internationale.

Au plan politique, nous constatons que l'instabilité persiste dans certains pays de la région malgré les processus et dialogues politiques lancés en vue de la résolution pacifique des crises qui, pour la plupart, sont relatives aux processus électoraux. C'est le lieu d'encourager l'Envoyé spécial à poursuivre ses efforts de coordination avec les organisations et pays de la région pour accompagner et soutenir le dialogue interburundais facilité par la Communauté d'Afrique de l'Est ainsi que le processus politique en cours en République démocratique du Congo.

Ma délégation voudrait, à ce propos, enjoindre les différentes parties concernées par ces processus politiques a davantage explorer les possibilités inépuisables du dialogue, dans un esprit de confiance mutuelle renforcée, le respect des droits humains et civiques, la sauvegarde de l'ordre public et, surtout, en faisant preuve d'une réelle volonté de recherche de compromis.

En ce qui concerne plus spécifiquement la mise en œuvre de l'Accord-cadre, nous notons avec

satisfaction les progrès enregistrés dans la mise en place du mécanisme conjoint de suivi afin de faire face à la menace des Forces démocratiques alliées. La mise en place dudit mécanisme, faut-il le rappeler, avait été convenu entre les chefs d'État de la République démocratique du Congo, de l'Ouganda, du Kenya et de la Tanzanie, en marge du Sommet de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs de juin 2016. La même dynamique devrait rester de mise pour ce qui est du rapatriement et du désarment des combattants des Forces démocratiques de libération du Rwanda des ex-M-23 qui, selon le rapport du Secrétaire général, connaissent des avancées limitées.

Il est également nécessaire de rappeler que la mise en œuvre de l'Accord-cadre comporte un volet concernant la communauté internationale, notamment les Nations Unies. À ce titre, nous saluons les efforts de l'Envoyé spécial en vue de promouvoir les soutiens internationaux à l'Accord-cadre de même que l'opérationnalisation du Cadre stratégique pour la région des Grands Lacs (2016-2017), que nous avons adopté ici même en mars 2016.

La délégation sénégalaise voudrait se faire, enfin, l'écho des pays de la région qui pensent que la lutte contre l'insécurité dans les Grands Lacs devrait, en aval, prendre en charge le trafic et l'exploitation illicite des ressources naturelles qui alimentent les conflits et entretient les groupes armés. À cet égard, nous attendons avec intérêt la tenue de la rencontre qui sera conjointement organisée par le Secrétariat de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs et l'Envoyé spécial du Secrétaire général sur l'exploitation et le commerce illicites de ressources naturelles par des groupes armés, telle que demandée par les Ministres de la défense de certains États membres de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs et de la Communauté de développement de l'Afrique australe, réunis à Nairobi le 20 juillet 2016 (voir S/2016/840).

M. Iliichev (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous voudrions remercier l'Envoyé spécial du Secrétaire général, M. Said Djinnit, de son exposé sur la mise en œuvre de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région. Nous estimons qu'il s'agit de la pierre angulaire de la stabilité dans la région des Grands Lacs. Nous appuyons la pleine mise en œuvre de tous les engagements pris par tous les signataires, y compris le respect de la souveraineté, la non-ingérence dans les affaires intérieures d'autres pays et le renforcement des mesures de confiance entre les pays de la sous-région.

À cet égard, nous prenons note des échanges constructifs menés entre les autorités congolaises et les pays voisins de la région en août 2016, ainsi que du lancement du mécanisme de suivi conjoint établi grâce aux efforts collectifs de la République démocratique du Congo, de l'Ouganda, du Kenya et la Tanzanie pour faire face aux Forces démocratiques alliées. Un événement positif à cet égard est la réunion du Mécanisme de suivi régional, tenue à Luanda le 26 octobre, qui a permis de démontrer que le mécanisme est bien en place et fonctionne de façon autonome, sans appui extérieur.

Il convient de noter que, trois ans après sa signature, les dispositions militaires de l'Accord-cadre n'ont pas encore été mises en œuvre. Nous saluons les efforts du Gouvernement de la République démocratique du Congo, qui reste déterminé à lutter contre les gangs et à stabiliser la situation. Nous nous félicitons en outre de la reprise en juin 2016, d'une coopération à grande échelle dans ce domaine, entre Kinshasa et la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO). Toutefois, les groupes armés sont toujours actifs dans le pays et dans la région dans son ensemble, et leurs activités entraînent la persistance des conflits ethniques, la prolifération illégale d'armes et la détérioration de la situation humanitaire. Il est clair qu'il n'y a pas de solution militaire au conflit. Des mesures globales s'imposent pour éliminer ses causes profondes, notamment par le renforcement de l'autorité de l'État dans les zones libérées.

Nous sommes préoccupés par la situation relative au rapatriement en République démocratique du Congo de plusieurs centaines d'ex-combattants du Mouvement du 23 mars (M23) présents en Ouganda et au Rwanda. Bien entendu, les contacts en cours entre les autorités congolaises et les chefs du M23 sont une bonne nouvelle, mais l'absence de progrès dans ce domaine a déjà poussé les combattants à récidiver. À cet égard, nous nous inquiétons naturellement de ce que les deux pays s'accusent mutuellement, de façon répétée, d'appuyer les combattants et de recruter des réfugiés dans leurs rangs. Nous pensons que les parties doivent faire preuve de la plus grande retenue et éviter l'escalade de la violence, y compris en recourant au Mécanisme conjoint de vérification élargi, comme le prévoit l'Accord-cadre.

Une autre difficulté pour l'Accord-cadre porte sur la question de la présence, sur le territoire de la

République démocratique du Congo, de partisans de M. Riek Machar. Sans entrer dans la genèse du problème, nous demandons à M Djinnit et au Représentant spécial du Secrétaire général, M. Maman Sidikou, de faire tout leur possible pour veiller à ce que les dispositions pertinentes de la résolution 2348 (2017) soient appliquées. Nous prenons note du rôle joué par l'Envoyé spécial pour tenter d'attirer des investisseurs privés dans la région et insuffler une nouvelle dynamique à la coopération économique entre les pays de la région, ce qui renforcerait la paix et la coopération sur place.

Plusieurs des pays signataires de l'Accord-cadre sont toujours inscrits à l'ordre du jour du Conseil de sécurité parce que des conflits n'y sont toujours pas réglés. La poursuite de ces conflits est alimentée par les réseaux sociaux sur Internet. Nous appelons à mettre fin aux discours de haine véhiculés par les membres de l'opposition et les fauteurs de troubles qui ont trouvé refuge dans les pays occidentaux, en particulier les ressortissants de la République démocratique du Congo en Belgique et ceux du Soudan du Sud aux États-Unis et au Royaume-Uni. À défaut, les dispositions de la résolution 2327 (2016) ne serviront à rien. Les populations africaines ne devraient pas avoir à payer de leur vie pour que les citoyens de ces pays puissent jouir du droit à la liberté d'expression.

Nombre des pays de la région en sont à présent à l'étape de l'établissement ou de la réforme de leurs institutions démocratiques. Certains sont en période préélectorale. Nous nous félicitons de l'efficacité des efforts de médiation et des bons offices de l'ONU, de l'Union africaine et de la Communauté d'Afrique de l'Est, qui ont contribué au lancement d'un mécanisme national pour le dialogue politique interburundais et permis de mener à bon terme le processus de négociation en République démocratique du Congo. Dans le même temps, il ne fait pas de doute que des conclusions politiques ne mèneront à la stabilité durable que si les membres des processus politiques eux-mêmes y parviennent. Il est inacceptable de s'employer à leur fournir des recettes ou à interpréter les accords obtenus.

M. Bessho (Japon) (*parle en anglais*) : Je tiens à remercier l'Envoyé spécial Djinnit de son exposé instructif. Dans le contexte complexe de la région des Grands Lacs, ses bons offices ont été extrêmement précieux pour promouvoir l'appropriation régionale et l'engagement à revitaliser l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération. L'Accord-cadre demeure indispensable pour instaurer une paix et une stabilité durables dans la région. Le Japon réaffirme son appui aux efforts déployés par M. Djinnit à cet égard. Je voudrais souligner deux grands défis auxquels la région est confrontée aujourd'hui.

Premièrement, en ce qui concerne la situation en République démocratique du Congo, nous avons récemment renouvelé le mandat de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO) afin de faire en sorte qu'elle soit plus efficace et davantage axée sur ses tâches clefs. Nous sommes encouragés par l'engagement robuste de la Communauté de développement de l'Afrique australe, réaffirmé dans cette salle par le Ministre des affaires étrangères de la République-Unie de Tanzanie, à continuer d'œuvrer aux côtés de la MONUSCO pour aider la République démocratique du Congo à instaurer une paix durable.

La situation en République démocratique du Congo se trouve dans une phase critique. Le Conseil de sécurité suit de près l'état d'avancement de l'application de l'accord politique signé le 31 décembre. Trois mois se sont déjà écoulés, or les institutions de transition ne sont toujours pas créées. Encore une fois, le Japon appelle le Président Kabila Kabange à faire preuve de leadership et exhorte tous les acteurs politiques à accélérer le processus politique. Des élections réussies sont le seul moyen viable de préserver les résultats obtenus à ce jour par la République démocratique du Congo et la région.

Le deuxième défi concerne la situation au Burundi. Le Japon se félicite de la récente rencontre entre le Président Nkurunziza et le Président de la formation Burundi de la Commission de consolidation de la paix. Il est important de faire en sorte que cette fenêtre de dialogue reste ouverte. Toutefois, nous restons profondément préoccupés par le fait que la coopération avec le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme soit toujours suspendue, ainsi que par les allégations de violations graves des droits de l'homme, en particulier le climat d'impunité dont bénéficient les Imbonerakure. Nous encourageons vivement le Gouvernement burundais à collaborer de façon constructive avec les partenaires internationaux, en particulier l'ONU, pour rétablir des relations de coopération fondées sur la confiance mutuelle. Le Japon réaffirme que conserver une certaine présence des Nations Unies au Burundi bénéficiera en premier lieu au pays. À cet égard, le Japon souligne l'importance de la contribution de l'Union africaine, qui a notamment déployé des observateurs dans le pays.

Je tiens aussi à assurer le Conseil du plein appui du Japon à la médiation de la Communauté d'Afrique de l'Est (CAE) et au rôle de facilitateur de M. Mkapa. Nous attendons avec intérêt le prochain Sommet de la CAE prévu le 20 avril à Dar es-Salaam. Nous sommes convaincus que les chefs d'État de la sous-région examineront sérieusement la situation au Burundi et fourniront à M. Mkapa des orientations solides qui lui permettront de diriger un processus de dialogue ouvert à tous.

Pour terminer, je tiens à annoncer que le Japon a récemment décidé d'apporter à la République démocratique du Congo, au Burundi, au Rwanda, à la Tanzanie et à la Zambie une aide de 18 millions de dollars axée tout particulièrement sur les réfugiés et la sécurité alimentaire. Le Japon continuera d'appuyer les populations de la région des Grands Lacs dans leur quête d'une vie plus pacifique, plus stable et plus prospère.

M. Alemu (Éthiopie) (*parle en anglais*) : Nous sommes très heureux que notre frère et ami, l'Ambassadeur Said Djinnit, Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs, soit parmi nous aujourd'hui. Il est notre encyclopédie de la politique africaine, y compris pour la Corne de l'Afrique. Nous le remercions de son exposé très complet sur les derniers faits nouveaux survenus dans la région, ainsi que de ses efforts constants pour promouvoir la paix, la sécurité et la stabilité, conformément à l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération.

Ces deux derniers mois, nous avons débattu de la situation dans la région des Grands Lacs sous une forme ou sous une autre à plusieurs reprises en abordant des questions spécifiques à certains pays, mais l'exposé d'aujourd'hui nous brosse un tableau global de la situation politique et sécuritaire dans cette région. Cela nous semble important parce que l'instabilité politique et les conflits qui sévissent dans certains pays ont une dimension régionale, et un effort régional et international concerté est nécessaire pour promouvoir la paix et la stabilité dans l'ensemble de la région.

À cet égard, nous prenons bonne note des progrès accomplis face à certains problèmes persistants, comme le souligne le rapport du Secrétaire général (S/2017/208). Nous demeurons très préoccupés par la détérioration des conditions de sécurité dans la région des Grands Lacs. Il ne fait aucun doute que la République démocratique du Congo est l'épicentre de la dynamique sécuritaire dans la région, et que ce qui se passe dans ce pays aura des répercussions sur l'ensemble de la région. C'est pourquoi nous nous inquiétons des activités menées par les groupes armés dans l'est de la République démocratique du Congo et de la résurgence des forces négatives susceptibles de saper la paix et la stabilité régionales. Nous nous félicitons de la coopération entre les Forces armées de la République démocratique du Congo, armée nationale du pays, et la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO) dans la lutte contre les activités de ces groupes armés illégaux et ces forces négatives.

Nous apprécions à leur juste valeur les efforts que déploie l'Envoyé spécial dans la région des Grands Lacs pour remédier à la situation, en consultation avec les pays de la région et les garants de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région. À cet égard, nous saluons la réforme des structures de gouvernance de l'Accord-cadre ainsi que l'engagement renouvelé des signataires et des garants à accélérer sa pleine mise en œuvre. S'agissant des informations faisant état d'incursions d'anciens éléments du Mouvement du 23 mars en République démocratique du Congo, nous appuyons l'appel lancé par les garants à toutes les parties concernées pour qu'elles restent attachées à la pleine mise en œuvre des Déclarations de Nairobi et s'abstiennent de toute action susceptible de compromettre leur mise en œuvre.

Pour ce qui est de la situation en République démocratique du Congo, on ne soulignera jamais assez qu'il importe de mettre pleinement en œuvre l'accord du 31 décembre dans la lettre et l'esprit pour ouvrir la voie à une transition sans heurts et instaurer durablement la paix et la stabilité dans le pays. Toutes les parties doivent être invitées à régler toutes les questions en suspens dans un esprit de compromis. Il faut aussi les exhorter à coopérer avec la médiation de la Conférence épiscopale nationale du Congo (CENCO), dont le rôle continue d'être important, et à veiller à la mise en œuvre de l'accord. Toute tentative de mettre de côté l'accord du 31 décembre et de marginaliser la CENCO serait hautement préjudiciable.

Nous pensons aussi que l'appui des pays de la région, de l'Union africaine et de l'ONU, agissant à l'unisson et mettant tout leur poids derrière cet effort, est aussi crucial pour garantir que le processus de transition et les élections se déroulent sans heurts, tel qu'envisagé dans l'accord. Nous félicitons l'Envoyé spécial qui continue de jouer un rôle important, par

le biais de ses bons offices et en étroite coordination avec le Représentant spécial du Secrétaire général en République démocratique du Congo, M. Sidikou, s'agissant d'encourager la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, l'Union africaine et les dirigeants de la région à s'engager à ses côtés, en appui à cet effort.

Concernant le Burundi, nous estimons que la situation en matière de sécurité s'est améliorée par rapport aux années précédentes. Nous notons toutefois que des allégations de violations des droits de l'homme, y compris concernant des disparitions forcées et des assassinats ciblés, n'ont pas cessé. Nous pensons que le dialogue interburundais mené sous l'égide de la médiation de la Communauté d'Afrique de l'Est (CAE) reste une importante plateforme pour trouver une solution à la crise politique au Burundi. Nous reconnaissons que le processus de paix semble se trouver dans une véritable impasse et nous appuyons l'appel lancé par le Facilitateur à la convocation d'un sommet extraordinaire sur le Burundi pour débloquer cette situation. Nous apprécions aussi l'engagement de l'Envoyé spécial sur cette question ainsi que ses interactions continues avec le Facilitateur et d'autres dirigeants de la région en vue de relancer le dialogue interburundais et d'encourager les parties à faire preuve de souplesse et à se montrer disposées à faire des compromis. Nous pensons qu'il importe que la Communauté d'Afrique de l'Est, l'Union africaine et l'ONU se coordonnent bien pour s'assurer que la facilitation est appuyée de la meilleure façon possible.

Enfin, la paix et la sécurité dans la région des Grands Lacs sont absolument indispensables et le règlement de certaines de ces situations a de vastes implications à cet égard. C'est pourquoi la poursuite de l'engagement du Conseil à appuyer les efforts de médiation en cours et à assurer la stabilité à long terme de la région est importante, conformément aux engagements pris dans l'Accord-cadre.

M. Wu Haitao (Chine) (*parle en chinois*) : Je tiens à remercier la délégation des États-Unis d'avoir convoqué la présente séance et remercie également l'Envoyé spécial pour la région des Grands Lacs, M. Said Djinnit, de son exposé. La Chine continuera d'appuyer activement son travail.

La région des Grands Lacs est au cœur du continent africain. Les intérêts des pays de la région y sont profondément imbriqués. La Chine salue les efforts faits par les pays de la région pour mettre activement en œuvre l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région et promouvoir la paix et la stabilité. Dans le même temps, ils sont confrontés à d'innombrables défis en termes de lutte contre les menaces posées par les groupes armés et de réalisation du développement durable. Ils ont donc besoin de l'assistance et de l'appui de la communauté internationale. Je voudrais mettre l'accent sur quatre points qui sont, à mon avis, essentiels.

Premièrement, il faut continuer de mettre énergiquement en œuvre l'Accord-cadre. La Chine encourage les pays de la région à respecter leur souveraineté, leur indépendance et leur intégrité territoriale respectives. Ils doivent instaurer la confiance, renforcer les relations de bons voisinage et régler leurs différends par le dialogue et la concertation. La communauté internationale doit continuer d'aider le Gouvernement de la République démocratique du Congo, dans le respect de sa souveraineté et de son opinion, à mettre en œuvre les accords politiques, à approfondir la réforme du secteur de la sécurité, à améliorer la gouvernance dans les régions de l'est du pays, à promouvoir la réconciliation et à s'efforcer de ramener la paix et la stabilité en République démocratique du Congo et dans toute la région.

Deuxièmement, il faut renforcer la coopération en matière de sécurité entre les pays de la région. La Chine salue la coopération qui existe entre ces pays pour lutter contre les menaces posées par les groupes armés. Nous les encourageons à mettre activement en œuvre les Déclarations de Nairobi et à accélérer le rapatriement des anciens éléments du Mouvement du 23 mars. Nous espérons que la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO) jouera, conformément à son mandat, un rôle actif s'agissant d'aider les Forces armées de la République démocratique du Congo à lutter contre les groupes armés.

Troisièmement, il faut promouvoir le développement économique de la région. La pauvreté et le sous-développement sont deux des principaux moteurs des conflits interminables dans la région des Grands Lacs. La Chine appelle la communauté internationale à accroître ses investissements dans les pays de la région dans les secteurs de l'agriculture, de l'énergie, des infrastructures, de la communication et du tourisme pour y promouvoir l'intégration économique et l'interconnexion entre les pays de la région et pour que ces derniers puissent jouir ensemble des dividendes

de la paix. Nous espérons que les donateurs concernés honoreront leurs promesses d'aide et apporteront leur appui aux pays de la région aux fins de leur développement économique et de l'amélioration des conditions de vie de leurs populations.

Quatrièmement, il faut renforcer le rôle des organisations régionales et sous-régionales. L'Union africaine, la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs et la Communauté d'Afrique de l'Est bénéficient d'atouts sans équivalent pour le règlement de la question du Burundi, de la République démocratique du Congo et d'autres. Toutes ces organisations ont de fait des rôles importants à jouer. La Chine est pour que l'on trouve des solutions africaines aux problèmes africains. Nous encourageons les organisations africaines régionales et sous-régionales à continuer de promouvoir le règlement politique des situations de crise par le dialogue, la médiation et les bons offices. Nous espérons que l'ONU renforcera sa coordination avec les organisations africaines régionales et sous-régionales pour créer des synergies.

La Chine a toujours aidé les pays de la région des Grands Lacs dans leurs efforts pour promouvoir le processus de paix. À maintes occasions, la Chine a dépêché son représentant spécial pour les affaires africaines dans les pays de la région dans le cadre de missions de bons offices. La Chine participe activement à la MONUSCO, tout en aidant les organisations régionales et sous-régionales à maintenir la paix dans la région. Nous sommes disposés à œuvrer avec la communauté internationale et nous continuerons à jouer un rôle constructif dans l'instauration de la paix et de la stabilité et dans la promotion du développement dans la région des Grands Lacs.

M. Lambertini (Italie) : Je voudrais remercier l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs, M. Djinnit, pour sa présentation. L'Italie salue ses efforts, qui ont permis d'atteindre des résultats importants dans le processus de réforme et dans la revitalisation du Mécanisme de suivi de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération. L'engagement actif de la part des gouvernements de la région montre l'efficacité de cet instrument aussi bien que l'existence d'une prise en main croissante, qu'il faut encourager.

L'Envoyé spécial nous a donné un cadre clair des défis auxquels nous sommes confrontés aujourd'hui. La situation en République démocratique du Congo demeure critique. Les évêques catholiques de la Conférence nationale épiscopale du Congo (CENCO) ont décidé de terminer leur médiation, que nous avons soutenue depuis le début, et que nous saluons encore.

Dans le même temps, le Président Kabila a nommé un nouveau Premier Ministre non consensuel et provoqué la réaction de l'opposition, qui considère cette nomination comme un non-événement. De plus, le Rassemblement a annoncé des manifestations de masse pour protester contre cette nomination. Cela nous montre que l'accord de la Saint-Sylvestre fournit la seule feuille de route possible afin d'organiser des élections pacifiques, crédibles et inclusives aboutissant à une passation de pouvoir démocratique. L'ONU, quant à elle, a déjà démontré sa volonté de se tenir aux côtés du peuple congolais. Il a déjà été rappelé que le Conseil vient de renouveler à l'unanimité, avec la résolution 2348 (2017), le mandat de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO), de manière à appuyer la mise en œuvre de l'accord du 31 décembre 2016 et le processus électoral.

L'année en cours peut marquer un tournant décisif dans l'histoire du pays. Nous voulons donc nous adresser aux forces politiques congolaises. Il faut que les politiciens, tant de la majorité que de l'opposition, fassent preuve de responsabilité en vue de reprendre rapidement le dialogue. L'intérêt national et les aspirations du peuple doivent prévaloir sur tout le reste.

La situation en République démocratique du Congo demeure également critique du point de vue sécuritaire. L'Italie observe avec beaucoup de préoccupation la multiplication des foyers d'instabilité à l'intérieur du pays et demande la fin de la violence contre les civils. La grave situation qui prévaut en particulier dans la province du Kasaï a été condamnée par l'ONU, l'Union africaine, l'Union européenne et l'Organisation internationale de la Francophonie. La récente découverte de fosses communes dans cette région nous inquiète profondément. Nous encourageons les autorités compétentes de la République démocratique du Congo à prendre toutes les dispositions nécessaires pour que des enquêtes approfondies soient menées afin de faire la lumière sur cet épisode.

Nous rappelons également, comme l'a dit la Procureure de la Cour pénale internationale, que ces violences pourraient constituer des crimes relevant de la compétence de la Cour. À cet égard, nous souhaitons aussi que tous les responsables de l'épouvantable assassinat des deux experts de l'ONU soient traduits en justice. Je pleure une fois de plus la perte de Michael

Sharp et Zaida Catalan, qui ont énormément contribué aux travaux du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1533 (2004) concernant la République démocratique du Congo.

Pour continuer dans l'analyse du volet sécuritaire, il faut bien évidemment examiner la dimension régionale. La résurgence du Mouvement du 23 mars et la persistance dans l'est de forces négatives telles que les Forces démocratiques alliées et les Forces démocratiques de libération du Rwanda requièrent un renforcement de la coopération régionale pour que les résultats déjà acquis dans la lutte contre ces groupes ne soient pas perdus.

Pour ce qui concerne la présence du Mouvement/Armée populaire de libération du Soudan dans l'opposition dans l'est du pays – une situation qu'il nous semble urgent de résoudre – nous encourageons toutes les parties prenantes à approfondir le dialogue en coordination avec l'Envoyé spécial du Secrétaire général. La fragilité congolaise a également d'autres conséquences sur la région. L'instabilité chronique permet l'exploitation illégale et le trafic de ressources naturelles, en alimentant un cercle vicieux qui nourrit aussi les groupes armés.

En outre, l'instabilité continue de faire augmenter le nombre de réfugiés dans la région. Au-delà de la frontière traditionnelle de l'est de la République démocratique du Congo, où l'Ouganda est devenu le principal récepteur de réfugiés, on assiste aujourd'hui à de nouveaux flux. Afin d'offrir son soutien aux populations dans le besoin dans la région des Grands Lacs, l'Union européenne a annoncé hier un nouveau financement de 32 millions d'euros. Mais l'aide internationale ne suffit pas. À notre avis, il faut encourager les pays de la région à adopter des stratégies coordonnées censées promouvoir des solutions durables, tout en rappelant l'importance des obligations nées de la Convention relative au statut des réfugiés et des protocoles qui s'y rapportent.

Bien que la République démocratique du Congo soit le pivot de la stabilité régionale, il y a aussi d'autres situations que le Conseil doit examiner. Je vais aborder brièvement la situation au Burundi pour réitérer simplement notre appel aux pays de la région, qui jouent un rôle incontournable dans le dialogue interburundais. Le processus de médiation dirigé par la Communauté d'Afrique de l'Est (CAE) est l'instrument le plus important à notre disposition, mais il a besoin de l'appui des puissances régionales pour avancer. En effet, nous venons de recevoir une nouvelle qui n'est pas positive. Le sommet des chefs d'État de la CAE, qui devait se tenir à Dar es-Salaam le 28 avril, a été de nouveau reporté pour des raisons imprévues. Ce n'est pas la première fois, et nous espérons que ce n'est pas une conséquence de la grave crise burundaise et qu'une nouvelle date pourra être fixée cette semaine.

En conclusion, la complexité du problème en République démocratique du Congo et dans la région requiert une approche multidimensionnelle, qui est fournie par l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région. Celui-ci constitue un mécanisme vital pour la stabilité de cette partie du continent africain. Tout en assurant l'Envoyé spécial de notre appui dans ses efforts de réforme de l'Accord-cadre, nous encourageons les pays de la région à continuer à travailler pour le rendre plus efficace. En particulier, comme l'a souligné le représentant de l'Union africaine, nous les invitons à réactiver les différents mécanismes en vue de faire face aux derniers événements survenus sur le plan sécuritaire.

M. Aboulatta (Égypte) (*parle en arabe*) : Je tiens en premier lieu à remercier M. Said Djinnit, Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs, de son exposé très utile et des efforts inlassables qu'il déploie pour développer la coopération entre les États de la région.

La région des Grands Lacs se trouve au cœur du continent africain. En conséquence, la consolidation de la paix dans la région aura une influence sur le développement et la stabilité de l'ensemble du continent. En dépit de leurs ressources considérables, les États de la région demeurent confrontés à d'énormes problèmes dans les domaines de la sécurité, de la stabilité, de la démocratie et du développement. Le premier de ces problèmes est la présence des groupes armés, qui constituent le principal obstacle à l'exercice de l'autorité de l'État et font peser une grave menace sur la vie des civils. Ils sont également impliqués dans le pillage des ressources naturelles, privant ainsi les populations de la région d'un important moteur de développement. Par ailleurs, la situation humanitaire est une source de grave préoccupation du fait de la présence d'un grand nombre de réfugiés et de personnes déplacées.

L'Égypte estime que la lutte contre ces problèmes repose avant tout sur la coopération des États de la région, qui ont la responsabilité collective d'œuvrer à l'instauration de la stabilité. Il convient aussi de rechercher des solutions nationales durables grâce à la

promotion des partenariats régionaux et internationaux, en particulier avec l'Union africaine et l'ONU.

C'est pourquoi, conformément à notre position de membre coopté de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, nous avons accueilli un atelier de haut niveau le 27 février au Caire. De nombreux ministres et représentants des États de la région y ont participé, ainsi que des représentants de l'ONU, de l'Union africaine et d'autres organisations régionales. Au cours des discussions sur l'action globale à mener face aux menaces à la paix et à la sécurité dans la région des Grands Lacs, l'accent a été mis sur trois domaines clefs.

Le premier concerne la nécessité de lutter contre les problèmes actuels et d'exploiter activement les possibilités de transformer la région en une région stable et prospère. La première d'entre elles est fournie par les processus politiques en cours, notamment en République démocratique du Congo, au Burundi et en République centrafricaine. Ces processus suscitent une forte attention de la part de la communauté internationale. En outre, une structure institutionnelle importante et un cadre politique valide de coopération entre les États de la région sont déjà en place et doivent être mis à contribution.

Le deuxième domaine sur lequel on a insisté est le rôle des opérations de maintien de la paix et la pérennisation de la paix, en particulier compte tenu du fait que la région accueille un grand nombre de ces opérations. L'atelier a souligné l'importance que revêtent l'élaboration et la cohérence des mandats des opérations de maintien de la paix, lesquels doivent être adaptés aux besoins des pays concernés durant les diverses phases et peuvent contribuer à préserver et à consolider la paix conformément aux principes pertinents, établissant ainsi des bases solides pour la pérennisation de la paix. Des efforts régionaux divers et intégrés, ainsi que les moyens disponibles dans les domaines sécuritaire, politique, du développement et de l'action humanitaire, revêtent également de l'importance.

Enfin, l'atelier a souligné la nécessité de promouvoir le rôle de la société dans le règlement des conflits et la coexistence pacifique, notamment dans le cadre de la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme, ainsi que les efforts visant à empêcher que de nouveaux combattants rejoignent ces groupes, la médiation et les efforts entrepris pour encourager le rôle des femmes et des jeunes dans le cadre des initiatives de consolidation de la paix. Nous soulignons l'importance de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région. Il constitue le fondement de la stabilité. Nous convenons également que les États de la région doivent s'engager en faveur de l'Accord-cadre et poursuivre leurs efforts.

Par ailleurs, plusieurs faits nouveaux appellent l'attention de la communauté internationale, notamment les obstacles auxquels se heurte l'initiative africaine pour éliminer l'Armée de résistance du Seigneur après que plusieurs acteurs et partenaires régionaux ont annoncé qu'ils souhaitaient se retirer de cette initiative. Cette situation exige l'établissement d'un dialogue constant entre les membres de cette initiative afin de surmonter ces obstacles et d'éviter de réduire à néant les progrès enregistrés pour mettre en échec ce mouvement. Par ailleurs, l'aggravation des problèmes de sécurité en République démocratique du Congo témoigne de l'importante responsabilité qui incombe à la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo, et à ce titre, nous devons lui fournir les capacités et les ressources nécessaires pour s'acquitter de son mandat.

Au niveau politique, nous sommes pleinement convaincus que le peuple congolais saura surmonter ce moment critique. Nous prenons note de l'évolution récente de la situation, en particulier la nomination par le Président d'un nouveau Premier Ministre et les réactions des différentes forces politiques à cette décision. Nous insistons sur le fait que toutes les parties doivent assumer leurs responsabilités, accorder la priorité aux intérêts nationaux et régler leurs différends. Cela permettra d'appliquer pleinement l'accord politique du 31 décembre 2016 et favorisera le rétablissement de la concorde nationale. Nous soulignons également l'importance du rôle que jouent les partenaires internationaux et régionaux pour aider les parties congolaises à surmonter leurs différends, ainsi que la bonne volonté affichée par l'Union africaine et la région.

En ce qui concerne la situation au Burundi, et nonobstant l'amélioration de la sécurité, il n'y a pas d'autre voie qu'une solution politique durable grâce à un dialogue national global, en lien avec la médiation de la Communauté d'Afrique de l'Est. Nous appelons, en outre, la communauté internationale à tenir compte des conséquences économiques et humanitaires du conflit et de la nécessité d'établir un dialogue constructif entre le Burundi et ses partenaires. Nous soulignons l'importance du rôle joué par la Commission de consolidation de la paix qui est parvenu à réunir le Gouvernement et ses partenaires et à renforcer la confiance.

En sa qualité de président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1533 (2004) concernant la République démocratique du Congo, l'Égypte entend promouvoir le rôle de ce Comité qui vise à garantir la stabilité et la sécurité dans le pays. À cet égard, nous exprimons nos sincères condoléances aux familles des deux experts qui ont perdu la vie en République démocratique du Congo.

M. Fesko (Ukraine) (*parle en anglais*) : Je m'associe à mes collègues pour remercier l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs, M. Said Djinnit, de son exposé sur la mise en œuvre de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région.

L'Ukraine salue les efforts déployés par les parties au cours de la période considérée et les engagements qu'elles ont pris de continuer à mettre en œuvre l'Accord-cadre. Nous nous félicitons également des efforts réalisés par les organisations régionales, en particulier la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, la Communauté de développement de l'Afrique australe et l'Union africaine.

Nous sommes toutefois préoccupés par le fait que certaines des dispositions prioritaires n'aient toujours pas été appliquées. D'un côté, toutes les parties à l'Accord-cadre ont déclaré qu'elles étaient prêtes à mettre en œuvre ces dispositions, de l'autre, ces déclarations n'ont pas été suivies d'effet digne de ce nom -j'entends par là des actions collectives de la part de tous les acteurs. Il s'ensuit que l'absence de volonté politique de respecter les promesses faites et les engagements pris est l'une des causes premières du retard enregistré dans la mise en œuvre de l'Accord-cadre.

Cette situation fait naître la méfiance parmi les membres de la région et provoque des tensions en leur sein. Ainsi, au début de l'année, une incursion d'éléments de l'ex-Mouvement du 23 mars (ex-M23) en République démocratique du Congo a entraîné un échange d'accusations entre les deux pays voisins, tous deux alléguant que l'autre partie n'avait pas respecté les engagements régionaux souscrits dans l'Accord-cadre. Afin d'éviter que ne se reproduise une telle situation à l'avenir, l'Ukraine exhorte tous les signataires des Déclarations de Nairobi à intensifier leurs efforts et à régler le problème du M23 dès que possible.

L'importance de ces mesures est mise en exergue par le fait que la République démocratique du Congo se prépare actuellement à la tenue d'élections présidentielles, législatives et provinciales tant attendues en 2017. Les difficultés découlant de la non-application de toutes les dispositions de l'Accord-cadre ne doivent pas compromettre ou entraver ce processus. À cet égard, nous estimons que tous les acteurs régionaux doivent se fixer pour priorité d'éliminer la menace posée par les Forces démocratiques alliées et les Forces démocratiques de libération du Rwanda dans l'est de la République démocratique du Congo.

Il est également urgent de régler le problème de la présence en République démocratique du Congo de combattants du Mouvement/Armée populaire de libération du Soudan dans l'opposition. Nous nous félicitons que le Président de l'Ouganda, M. Yoweri Museveni, se soit dit prêt à accueillir les combattants qui souhaitent s'installer en Ouganda, et exhortons le Gouvernement sud-soudanais à envisager cette option afin de trouver une issue à la situation.

Nous espérons par ailleurs que les autorités de la République démocratique du Congo seront en mesure de faire face, comme il se doit, à la nouvelle menace qui s'est fait récemment jour dans la province du Kasaï, à savoir les activités de la bande de Kamiuna Nsapu qui auraient tué deux membres du Groupe d'experts sur la République démocratique du Congo. En outre, nous exhortons le Gouvernement congolais à ne ménager aucun effort pour enquêter sur toutes les violations des droits de l'homme commises dans cette région par des acteurs étatiques et non étatiques et traduire en justice les responsables.

Il y a deux semaines (voir S/PV.7910), le Conseil de sécurité a examiné la situation en République démocratique du Congo et adapté le mandat de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo aux réalités et difficultés actuelles du pays.

S'agissant de la situation politique en République démocratique du Congo, nous tenons à exprimer notre préoccupation au sujet de la nomination récente de M. Bruno Tshibala au poste de Premier Ministre du pays. Comme il est clairement stipulé dans l'accord politique du 31 décembre, c'est à l'opposition que revient la prérogative de désigner un candidat à ce poste. Aussi suis-je d'avis que cette nomination risque d'exacerber les tensions politiques entre les parties prenantes. Nous exhortons toutes les parties prenantes nationales à s'acquitter des obligations qui leur incombent au titre de cet accord.

La situation des droits de l'homme au Burundi et l'afflux de Burundais dans les pays voisins constitue un autre défi dans la région. Nous sommes profondément déçus que de graves violations des droits de l'homme se poursuivent, que ce soient les meurtres, la violence sexiste, les arrestations et détentions arbitraires, en particulier d'enfants, la torture et les mauvais traitements, l'intimidation des organisations de la société civile et des journalistes ou encore les restrictions imposées aux libertés fondamentales dans le pays. Selon nous, l'absence d'efforts sérieux pour enquêter sur les violations des droits de l'homme et éliminer le climat d'impunité dans le pays ne fait qu'encourager les auteurs de ces actes à commettre de nouveaux crimes. L'Ukraine demande également au Gouvernement burundais de suivre l'exemple de la Gambie et de l'Afrique du Sud, qui sont revenues sur leur décision de se retirer du Statut de Rome de la Cour pénale internationale.

La crise des réfugiés est l'un des principaux indicateurs d'une aggravation de la situation politique et sécuritaire au Burundi et dans les pays voisins. Cette situation exige que des mesures soient prises d'urgence pour fournir une assistance adéquate, un abri et d'autres soutiens nécessaires aux personnes vulnérables, notamment les services sociaux de base, assurer la protection des enfants, lutter contre la violence sexuelle et sexiste et aider les personnes ayant des besoins particuliers.

Il est vraiment regrettable que la situation au Burundi se dégrade, alors que la mise en œuvre des éléments clefs de la résolution 2303 (2016) est au point mort. Nous pensons qu'il est urgent de renforcer les capacités en matière de surveillance des droits de l'homme et de mettre en place une composante de police, conformément à la résolution 2303 (2016), laquelle prévoit notamment le déploiement par l'Union africaine d'observateurs des droits de l'homme et d'experts militaires, afin de renforcer les efforts de restauration de la paix au Burundi.

M. Bermúdez (Uruguay) (*parle en espagnol*) : Tout d'abord, je tiens à remercier l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs, M. Said Djinnit, de sa présence parmi nous cet après-midi. Je le remercie également de sa présentation du rapport du Secrétaire général (S/2017/208).

Quatre ans après l'adoption de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région, l'Uruguay tient à saluer les efforts déployés par les parties signataires et les organisations garantes, ainsi que leur détermination à mettre en œuvre les dispositions de l'Accord. La tenue de plusieurs réunions de haut niveau ces derniers mois, notamment la septième réunion de haut niveau du Mécanisme de suivi régional en novembre dernier en Angola, témoignent du caractère opportun et de la pertinence des dispositions de l'Accord-cadre en tant que plateforme politique et diplomatique pour relever les défis auxquels est confrontée la région des Grands Lacs. Je voudrais également féliciter les Gouvernements de la République du Congo et de la République d'Ouganda d'avoir proposé d'accueillir les huitième et neuvième réunions de haut niveau, cette année et la prochaine, respectivement, ce qui va contribuer à maintenir l'élan politique.

Cependant, en dépit de certains progrès dans la mise en œuvre de l'Accord-cadre, il convient de noter que la paix et la sécurité durables dans la région des Grands Lacs continuent de se heurter à des défis politiques, humanitaires et en matière de sécurité très complexes. Nous partageons l'avis de l'Envoyé spécial selon lequel ce qui a été réalisé jusqu'ici pourrait être compromis par la présence persistante des groupes armés non étatiques, principalement dans la partie orientale de la République démocratique du Congo. Nous sommes préoccupés par l'apparition, depuis août 2016, d'une nouvelle milice se revendiquant de Kamuina Nsapu et dirigée par Jean-Pierre Mpandi, qui est particulièrement active dans les Kasaïs, central et oriental, et dans la province de Lomami. Cette milice mène des actions particulièrement violentes et recrute des mineurs de moins de 14 ans, qu'elle drogue. Il semble que ce groupe soit également responsable du meurtre des experts des Nations Unies Michael Sharp et Zaida Catalan, à qui le Conseil de sécurité a rendu hommage le 31 mars (voir S/PV.7910). Toutefois, la répression contre cette milice est également très dure et parfois excessive et comme souvent dans ce genre de situation, la population civile se retrouve terrorisée, sans défense et prise entre deux feux. L'engagement et l'action concertée de tous les pays signataires de l'Accord-cadre sont absolument indispensables pour lutter efficacement contre les actions déstabilisatrices des groupes armés, comme celui que je viens de mentionner.

En outre, la situation humanitaire et en matière de droits de l'homme dans la région des Grands Lacs est également une source de grave préoccupation, en particulier au Soudan du Sud, où elle est tout simplement catastrophique. Mais d'autres pays de la région, notamment la République démocratique du Congo, le

Burundi et la République centrafricaine, continuent d'être confrontés à de graves problèmes humanitaires, avec des millions de personnes déplacées dont les besoins humanitaires les plus élémentaires ne sont pas satisfaits. Je tiens à saluer les efforts des milliers de travailleurs humanitaires qui mettent leur vie en danger au service de la paix et pour sauver des millions de civils.

Sur le plan politique, les processus de dialogue en cours dans divers pays de la région n'ont pas encore donné de résultats concrets. Pour tous, il convient de réaffirmer l'importance de veiller à ce que le dialogue politique soit inclusif, transparent et pacifique, mais surtout mené de façon sincère et en toute bonne foi par toutes les parties intéressées. Il doit aussi garantir la protection des droits de l'homme et des libertés fondamentales. Nous ne devons jamais cesser de souligner que le dialogue est le seul moyen possible de régler les différends. L'Uruguay tient également à saluer tous les efforts de médiation et de facilitation déployés par les personnalités éminentes qui travaillent pour le compte des organisations régionales et sous-régionales africaines. Cependant, le Conseil de sécurité doit rester vigilant et condamner toutes les violations des droits de l'homme qui risquent d'enflammer les esprits des parties en conflit et favorisent directement les affrontements armés. C'est de cette manière que l'on peut efficacement prévenir les conflits, ainsi que nous le voulons tous.

En conclusion, l'Uruguay exhorte les gouvernements de la région et la communauté internationale dans son ensemble à unir leurs efforts pour promouvoir la stabilité politique et sociale dans la région des Grands Lacs grâce à la pleine mise en œuvre des engagements pris par les signataires de l'Accord-cadre.

M. Temenov (Kazakhstan) (*parle en anglais*) : Nous tenons à remercier M. Said Djinnit, Envoyé spécial du Secrétaire général, pour son exposé d'aujourd'hui, ainsi que pour son engagement inlassable en faveur de la stabilité dans la région des Grands Lacs.

Le Kazakhstan salue les efforts continus des pays signataires pour mettre en œuvre l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région, qui est essentiel à la stabilité dans les Grands Lacs. Nous nous félicitons de voir que les signataires s'approprient de plus en plus les efforts pour mettre en œuvre l'Accord-cadre et mener à bien les réformes en cours. Toute prolongation de l'impasse politique en République démocratique du Congo et au Burundi fait courir le risque que les tensions aiguës se transforment en conflit à part entière.

Il est fondamental de préserver l'élan et la dynamique positive des processus politiques actuels pour stabiliser la situation dans la région. Cela dépend de la volonté politique des Gouvernements de la République démocratique du Congo et du Burundi. Nous prenons note de la récente nomination d'un nouveau Premier Ministre en République démocratique du Congo. Toutefois, elle a donné lieu à une prompte réaction de l'opposition, et les consultations entre le Président Kabila et le Rassemblement doivent donc se poursuivre. En ce qui concerne le Burundi, nous pensons que le dialogue avec l'opposition doit continuer grâce aux bons offices du Facilitateur du dialogue mené sous l'égide de la Communauté d'Afrique de l'Est et avec le vaste engagement de l'Union européenne et de l'ONU.

La montée de la violence en République démocratique du Congo, provoquée par les incursions dans le pays d'anciens éléments du Mouvement du 23 mars; les affrontements dans les régions du Kasaï et du Tanganyika; ainsi que la présence des groupes armés illégaux demeurent les principales menaces pour la sécurité du pays mais aussi de toute la région. Nous espérons que les récentes priorités introduites dans le mandat de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO), ainsi que les changements apportés à la Mission elle-même, contribueront à améliorer la situation en matière de sécurité sur le terrain, en particulier compte tenu des prochaines élections dans le pays.

La situation humanitaire sur place est désastreuse et étroitement liée à l'instabilité politique et sécuritaire de la région ainsi qu'au manque de développement. Nous saluons les efforts consentis par les gouvernements et les peuples de la région pour accueillir les réfugiés et les personnes déplacées, et nous encourageons la communauté internationale et les organisations régionales et sous-régionales à accroître leur soutien à ces pays d'accueil.

Le Kazakhstan aide les pays de la région à organiser la prochaine conférence sur les Grands Lacs en Ouganda. Il est clair qu'une approche commune et globale axée sur le dialogue politique et une coopération étroite entre tous les États de la région est le seul moyen de parvenir à la paix et à la sécurité dans les Grands Lacs.

M. Skoog (Suède) (*parle en anglais*) : Je remercie le Secrétaire général de son rapport (S/2017/208) et l'Envoyé spécial, M. Said Djinnit, de son exposé d'aujourd'hui et de ses efforts pour faire en sorte que l'Accord-Cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région soit mis en œuvre. Je voudrais également le féliciter pour ses bons offices et son plaidoyer auprès des partenaires régionaux, ainsi que pour ses efforts afin que les femmes participent réellement à la mise en œuvre de l'Accord-cadre, en tant qu'architectes de la paix.

La situation dans la région des Grands Lacs reste fragile et instable. Nombre des défis auxquels elle se heurte sont transnationaux et dépassent les frontières des pays. Les violations du droit international humanitaire et les atteintes aux droits de l'homme, commises en toute impunité, contribuent au cycle des conflits. L'ampleur des déplacements, avec 9,5 millions de réfugiés et de personnes déplacées, témoigne clairement des difficultés politiques et sur le plan de la sécurité qui continuent de peser sur la région. De toute évidence, une stratégie régionale est nécessaire pour s'attaquer à cette crise dont les différents aspects sont interconnectés. La région des Grands Lacs a connu un certain succès dans son intégration ces dernières années, en particulier en termes de commerce et d'activité économique. Nous saluons aussi la générosité et la solidarité des habitants et des pays de la région qui accueillent leurs voisins déplacés, souvent pendant de très longues périodes. Cependant, il faut faire plus pour surmonter les obstacles à la paix et à la stabilité auxquels la région est confrontée et tourner la page des groupes armés dans cette zone, notamment grâce à une meilleure mise en œuvre de l'Accord-cadre.

Nous sommes vivement préoccupés par les violences graves qui persistent en République démocratique du Congo, ainsi que par la situation humanitaire qui se détériore. L'incertitude politique et l'absence de progrès dans la mise en œuvre de l'accord politique global du 31 décembre 2016 risquent d'exacerber l'instabilité. Je parle notamment de la situation dans l'est du pays et des activités des groupes armés, y compris la résurgence du Mouvement du 23 mars (M23). Le Conseil a indiqué à maintes reprises aux parties congolaises qu'il importait au plus haut point qu'elles appliquent l'accord qu'elles ont conclu. Pour ce faire, il faut mettre en place un gouvernement de transition bénéficiant de l'appui de toutes les parties pour mener à bien les préparatifs des élections. La légitimité du Gouvernement est liée au respect de cet accord. La participation active des femmes, notamment aux élections, permettra également de renforcer la légitimité et la viabilité du processus politique.

Les acteurs régionaux ont un rôle essentiel à jouer pour faire avancer le processus politique. Nous nous félicitons des efforts déployés par la Communauté de développement de l'Afrique australe pour appuyer les progrès réalisés en République démocratique du Congo. Une visite des représentants de l'Organe de la Communauté de développement de l'Afrique australe chargé des questions de politique, de défense et de sécurité peut donner l'impulsion voulue à la mise en œuvre de l'accord de la Saint-Sylvestre. À titre d'exemples d'efforts régionaux constructifs, on peut citer la réunion du Mécanisme de suivi régional tenue à Luanda en 2016 et la déclaration du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine demandant à ce que l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et les mécanismes mis en place en relation avec les Déclarations de Nairobi soient relancés pour s'attaquer aux problèmes de sécurité dans la région. Les acteurs régionaux influents doivent coordonner leurs efforts pour faire passer des messages cohérents. Il est essentiel que le Conseil de sécurité appuie ces efforts et y aligne son action. De même, nous devons appuyer les efforts déployés par M. Djinnit.

Il convient d'appuyer pleinement l'engagement régional constructif de la Communauté d'Afrique de l'Est (CAE) au Burundi, en particulier le dialogue inter-burundais mené sous l'égide du Médiateur, le Président Museveni, et du Facilitateur, M. Mkapa. Il importe d'organiser le plus rapidement possible un sommet du CAE, pour examiner notamment la situation au Burundi, afin d'imprimer un nouvel élan aux efforts en faveur de la stabilité et des progrès au Burundi. En attendant, la situation politique et en matière des droits de l'homme demeure préoccupante. Par conséquent, il faut conclure les accords nécessaires pour que le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme et les observateurs militaires et des droits de l'homme de l'Union africaine puissent mener à bien leurs activités.

Même si quelques progrès ont été réalisés, de lourds défis subsistent dans la région des Grands Lacs. La communauté internationale reste engagée. Toutefois, il incombe aux pays de la région de trouver des solutions pacifiques. Nous devons appuyer pleinement les initiatives constructives des acteurs régionaux qui

mettent tout en œuvre pour mettre un terme à l'insécurité, à l'incertitude et aux divisions politiques dans la région.

M. Fernández Revollo (État plurinational de Bolivie) (*parle en espagnol*) : L'État plurinational de Bolivie se félicite de l'exposé de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour les Grands Lacs, M. Said Djinnit, et salue le travail qu'il réalise avec son équipe dans un contexte difficile de maintien de la paix et de la sécurité dans la région.

Suite à des facteurs multidimensionnels, notamment les guerres de décolonisation ou le tracé arbitraire et artificiel des frontières dans les colonies, ou encore les graves conflits causés par la guerre froide, en passant par les guerres de sécession ou inter-États et les guerres civiles à caractère économique provoquées par des acteurs étrangers, l'histoire récente de ce continent frère qu'est l'Afrique est caractérisée par des conflits et des guerres. Ces aspects multidimensionnels ont été évoqués par l'ancien Secrétaire général, M. Kofi Annan, dans son rapport d'avril 1998 au Conseil de sécurité sur les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique (S/1998/318). Les ressources naturelles constituent le dénominateur commun à cet égard. En effet, celles-ci ont joué et continuent de jouer un rôle manifestement décisif dans la propagation des conflits à caractère socioéconomique, par le financement des groupes armés et le contrôle des populations et des territoires.

La région des Grands Lacs, l'une des plus riches en ressources naturelles, illustre la réalité imposée par les grandes multinationales et les consortiums internationaux, qui affaiblissent les États et encouragent l'achat de diamants, du cuivre, du cobalt, du coltan et d'autres ressources exploitées illégalement par des groupes armés et qui financent la guerre, en dotant ces groupes de moyens qui semblent perpétuer indéfiniment les conflits. À cet égard, la Bolivie se déclare préoccupée par les activités des groupes armés illégaux dans la région, y compris les Forces démocratiques de libération du Rwanda, les Forces démocratiques alliées et l'Armée de résistance du Seigneur, conjuguées à la réapparition des anciens éléments du Mouvement du 23 Mars et aux conflits ethniques dans plusieurs régions de la République démocratique du Congo. Tous ces facteurs constituent une menace à la consolidation de la sécurité et de la stabilité. À son tour, l'insécurité et la violence continuent d'exacerber les tensions dans la région, faisant des morts. Au cours du semestre faisant l'objet du dernier rapport en date du Secrétaire général (S/2017/208) publié en mars, au Burundi, le Ministre de l'environnement a été assassiné au début de 2017 et, en Ouganda, il y eu entre les forces de sécurité et les milices locales à la frontière avec la République démocratique du Congo un affrontement, qui a fait au moins 87 morts.

Par ailleurs, nous sommes préoccupés par la situation humanitaire dans la région, qui aggrave la complexité des conflits. On compte plus de 6 millions de déplacés et 3,5 millions de réfugiés, qui constituent le groupe le plus vulnérable. En dépit de cette situation de conflit, la Bolivie est optimiste quant aux résultats des efforts déployés par les associations régionales et internationales en faveur d'un appui durable et concerté à l'application des accords conclus, notamment la consolidation des Déclarations de Nairobi et de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région, dans le contexte du Cadre stratégique des Nations Unies pour la région des Grands Lacs 2016-2017. Il faut accorder la priorité à la promotion des processus de dialogue, à la neutralisation des groupes armés, à la promotion des droits des femmes et des jeunes et à la participation de la société civile. Nous voudrions mettre en exergue les progrès réalisés dans le cadre des préparatifs des élections dans les pays frères que sont l'Angola, le Kenya et le Rwanda, et en particulier l'engagement de la République démocratique du Congo, au moyen d'un processus politique sans exclusive, à organiser une élection présidentielle à la fin de 2017.

Enfin, dans le cadre de la souveraineté, de l'intégrité territoriale et de l'indépendance des pays de la région des Grands Lacs, nous encourageons toutes les parties et la communauté internationale dans son ensemble à continuer d'apporter son concours sous forme d'appui technique et de coopération économique et humanitaire, en déployant des efforts concertés pour parvenir définitivement à la stabilité et à la paix au moyen d'un processus de désarmement, de dialogue, de réconciliation et de réintégration.

M. Wilson (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Madame la Présidente, d'avoir convoqué cette séance importante et de continuer d'appeler l'attention du Conseil de sécurité sur la prévention des conflits en Afrique. Je m'associe aux autres orateurs pour remercier l'Envoyé spécial Said Djinnit de son exposé et du rôle crucial qu'il joue pour privilégier la diplomatie préventive et pour faire participer les femmes aux processus de paix, comme le représentant de la Suède et d'autres l'ont déjà dit.

Comme M. Djinnit et d’autres orateurs l’ont clairement indiqué aujourd’hui, la région des Grands Lacs demeure confrontée à de nombreux défis. Pour y faire face, il ne fait aucun doute qu’il faut adopter une démarche structurée en ce qui concerne la stabilité régionale. Nous appuyons les efforts visant à réformer et à relancer l’Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération. Il faut un engagement actif de la part des signataires et des garants pour assurer des retombées majeures et, comme nous l’avons entendu, ces retombées sont essentielles.

Aujourd’hui, je voudrais, personnellement, m’attarder sur deux pays de la région, la République démocratique du Congo et le Burundi.

Comme nous l’avons entendu le mois dernier, la situation en République démocratique du Congo reste préoccupante. Je rends hommage à la Conférence épiscopale nationale du Congo pour ses efforts de médiation, mais c’est au Gouvernement et à l’opposition d’appliquer l’accord du 31 décembre dans la lettre et dans l’esprit, avec l’empressement qui s’impose. Or, nous n’avons observé que temporisation et obstruction, en particulier de la part du Gouvernement. Non seulement cela fait entrave à la mise en œuvre de l’accord, mais détourne également l’attention des véritables enjeux : des élections pacifiques et crédibles qui doivent avoir lieu cette année, pour permettre la première passation de pouvoir démocratique de l’histoire du pays.

Malheureusement, les obstacles à la réalisation de cet objectif vont au-delà de l’inertie. La nomination d’un nouveau Premier Ministre par le Président Kabila Kabangue la semaine dernière est une mesure volontariste, et je suis d’accord avec la France : c’est une manœuvre inquiétante. Elle ne respecte ni l’esprit ni la lettre de l’accord. Cette nomination ne contribuera pas à instaurer le large consensus national qui est au cœur de l’accord. Tant que ce consensus ne sera pas réuni, l’incertitude politique en République démocratique du Congo risque de se refléter dans les conditions de sécurité, qui continuent de se détériorer.

Nous sommes particulièrement préoccupés par l’augmentation de la violence et les allégations d’atrocités commises dans la province de Kasaï. Cela montre à quel point il importe que la Mission de l’Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO) et le Bureau conjoint des Nations Unies pour les droits de l’homme enquêtent sur les violations des droits de l’homme et du droit international et les atteintes qui y sont portées. Il faut que ceux qui commettent des violations des droits de l’homme répondent de leurs actes.

Nous sommes également préoccupés par la menace que continuent de faire peser les groupes armés, notamment le Mouvement du 23 mars (M23) qui est réapparu dans l’est de la République démocratique du Congo. Nous réaffirmons la nécessité d’ouvrir le dialogue, et non de privilégier l’intervention militaire, pour régler la question des groupes armés. La reprise des pourparlers entre le Gouvernement de la République démocratique du Congo et le M23 est vitale, tout comme la mise en œuvre des Déclarations de Nairobi et le rapatriement des rebelles du M23 et des Forces démocratiques de libération du Rwanda. Nous appuyons l’Envoyé spécial et ses efforts pour progresser sur ces questions.

La présence d’éléments du Mouvement/Armée populaire de libération du Soudan dans l’opposition, dans l’est de la République démocratique du Congo, a un effet déstabilisateur. Nous saluons les efforts déployés par le Représentant spécial Maman Sidikou, ainsi que par l’Envoyé spécial Djinni, pour trouver une solution, et nous nous félicitons de leur collaboration avec les partenaires régionaux. Nous devons d’urgence trouver une solution régionale pour éviter d’exacerber les tensions au sein des communautés locales fragiles. Nous demandons au Secrétariat de tenir le Conseil informé.

S’agissant de la situation préoccupante qui règne au Burundi, le régime prétend que la situation dans le pays est en train de revenir à la normale. Ce n’est pas le cas. Un climat de peur persiste tandis que les disparitions, les arrestations arbitraires et les meurtres se poursuivent presque au quotidien. Le Gouvernement ne montre toujours aucun signe de vouloir agir dans l’intérêt de son peuple, et il semble que la seule chose qui l’intéresse soit de s’accrocher au pouvoir. Du fait des mesures prises par le Président Nkurunziza pour rester au pouvoir pour un quatrième mandat, voire plus, le pays risque de se retrouver de nouveau au bord du précipice.

Le fait que le Gouvernement refuse de dialoguer avec la communauté internationale est particulièrement inquiétant, et certains des propos tenus par les Imbonerakure, ainsi que leurs activités, sont véritablement horrifiants, comme d’autres orateurs l’ont dit au cours de la présente séance. Cette séance publique est le lieu pour moi d’appeler le Gouvernement burundais à participer pleinement aux pourparlers que dirige l’ancien Président Mkapa. Ces pourparlers, qui doivent être ouverts et sincères, comme l’a dit la France,

demeurent le meilleur espoir de régler cette crise par des moyens pacifiques. Nous exhortons le Gouvernement à permettre la mise en œuvre de la résolution 2303 (2016), à autoriser le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme à mener ses activités sans entraves, et à coopérer sans réserve avec la commission d'enquête mandatée par le Conseil des droits de l'homme. Je suis d'accord avec l'Égypte et la Suède que la Commission de consolidation de la paix a un rôle important à jouer dans tout cela.

Nous savons combien il est difficile d'instaurer la paix et la stabilité dans un pays ou une région après un conflit, mais nous savons également que c'est possible, et que l'avenir n'a rien d'une fatalité. Les Gouvernements de la République démocratique du Congo et du Burundi peuvent changer de cap; ils peuvent prendre des décisions qui servent les intérêts de leurs peuples, et ils peuvent éviter les effusions de sang et l'instabilité dans cette région très fragile.

Il est du devoir de tous les pays au Conseil d'appuyer cette orientation et de faire tout ce qui est en notre pouvoir pour appliquer nos propres résolutions. Compte tenu de l'importance stratégique globale de la région, que l'Éthiopie a déjà évoquée, il est réellement important que nous fassions tous de notre mieux à l'heure qu'il est.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentante des États-Unis.

Je remercie l'Envoyé spécial Djinnit de ses travaux pour faire progresser l'application de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération en République démocratique du Congo et dans la région.

Il y a deux semaines, nous avons renouvelé le mandat de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO). Ce vote était une étape importante pour revitaliser les efforts visant à mettre la République démocratique du Congo sur la voie d'un transfert démocratique du pouvoir. C'est le seul moyen de garantir la stabilité à long terme de la République démocratique du Congo. Certes, les défis à relever en République démocratique du Congo sont considérables, et nous sommes profondément perturbés par la violence et les informations indiquant l'existence de charniers dans les Kasaïs.

Nous savons à quel point il importe d'enquêter sur ces atrocités et nous exhortons le Gouvernement de la République démocratique du Congo à ne pas créer d'entraves et à collaborer avec la MONUSCO et les autres institutions compétentes des Nations Unies afin qu'elles puissent mener leurs enquêtes rapidement. En outre, nous sommes profondément déçus par l'absence de progrès s'agissant de la mise en œuvre de l'accord politique du 31 décembre entre le Gouvernement et l'opposition. Nous restons favorables à cet accord, qui représente la voie à suivre la plus prometteuse pour la République démocratique du Congo, notamment pour garantir la tenue des prochaines élections et un transfert pacifique du pouvoir. Les États-Unis continuent d'exhorter aussi bien le Gouvernement de la République démocratique du Congo que l'opposition à régler les questions en suspens, à faire des concessions et à travailler de manière constructive à l'application de l'accord.

Il est toujours très clair que nos efforts collectifs en République démocratique du Congo doivent aller de pair avec de solides efforts pour s'attaquer à toutes les sources régionales d'instabilité. Aujourd'hui plus que jamais, nous avons besoin que l'Envoyé spécial Djinnit focalise son attention sur les problèmes liés aux groupes armés qui opèrent dans la région et sur les séquelles des conflits passés. À cet égard, nous apprécions les efforts déployés ces six derniers mois pour réformer les structures de gouvernance de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération et en relancer l'application. Nous nous réjouissons également de voir que les relations entre les pays de la région des Grands Lacs se sont quelque peu améliorées, tout particulièrement entre la République démocratique du Congo et le Rwanda.

Néanmoins, nous partageons la préoccupation exprimée par le Secrétaire général dans son récent rapport (S/2017/208), à savoir que la présence continue de groupes armés non étatiques dans l'est de la République démocratique du Congo et dans l'ensemble de la région pose de graves problèmes. Au cours des six derniers mois, nous avons vu des rebelles du Mouvement du 23 mars (M23) et des combattants sud-soudanais entrer en République démocratique du Congo. Ces militants viennent s'ajouter aux Forces démocratiques alliées, aux Forces démocratiques de libération du Rwanda et aux combattants de l'Armée de résistance du Seigneur, ainsi qu'aux nombreuses milices locales qui opèrent déjà dans la région. Leur arrivée en République démocratique du Congo intervient à un moment où les violences interethniques s'intensifient.

Nous nous faisons l'écho de l'appel lancé par le Secrétaire général au Gouvernement de la République démocratique du Congo et aux chefs de l'ex-M23 pour qu'ils recommencent à appliquer les Déclarations de Nairobi, et nous demandons à l'Envoyé spécial Djinnit de redoubler d'efforts à l'appui de ces initiatives, et d'autres, visant à réduire la menace des groupes armés.

L'heure est maintenant venue de promouvoir les accords et processus grâce auxquels la paix pourra être instaurée.

Nous devons pouvoir constater que tous les pays de la région s'efforcent sincèrement et de bonne foi de rapatrier les combattants et de cesser leur appui aux groupes armés. Les problèmes sont là, et ils risquent de s'intensifier.

Tout en portant principalement notre attention sur la République démocratique du Congo, nous ne devons pas perdre de vue les problèmes qui persistent au Burundi. Nous sommes reconnaissants au Président Mkapa de faciliter le dialogue interburundais, mais il faut que la région fasse preuve d'un leadership plus robuste et plus soutenu et exerce sur les deux parties les pressions nécessaires pour faire de ce dialogue un succès et garantir que la crise au Burundi ne devienne pas une source d'instabilité croissante pour la région. La situation actuelle au Burundi n'est ni viable ni acceptable.

Nous savons que l'Envoyé spécial Djinnit a une tâche très difficile à remplir.

Nous savons que la tâche de l'Envoyé spécial, M. Said Djinnit, est extrêmement difficile. Nous continuerons d'œuvrer avec lui et avec nos alliés pour promouvoir la stabilité dans la région des Grands Lacs. Mais ces efforts ne peuvent aboutir sans un engagement ferme et soutenu de la région. Je l'exhorte à continuer de dialoguer avec toutes les parties prenantes dans la région pour réaffirmer l'importance qu'il y a d'honorer les engagements qu'ils ont pris. Nous sommes ici pour faire que les choses avancent. Et si elles n'avancent pas, nous devons les changer.

Je reprends à présent mes fonctions de Présidente du Conseil.

Je donne maintenant la parole au représentant de la République démocratique du Congo.

M. Gata Mavita wa Lufuta (République démocratique du Congo) : Permettez-moi au seuil de mon propos, Madame la Présidente, de vous féliciter pour votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour ce mois d'avril et de vous dire combien nous sommes honorés de voir les États-Unis d'Amérique, un pays ami, diriger les délibérations de ce jour. Je voudrais ensuite vous remercier pour avoir pris l'initiative d'organiser la présente réunion, qui porte sur la région des Grands Lacs et la mise en œuvre de l'Accord cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région. À ces remerciements, je voudrais associer tous les membres du Conseil de sécurité pour la disponibilité exemplaire et la ferme volonté dont ils ont toujours fait montre chaque fois qu'ils sont appelés à se pencher sur la situation concernant mon pays.

Nous apprécions à sa juste valeur le rapport (S/2017/208) du Secrétaire général sur la mise en œuvre de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région, que vient de nous présenter M. Said Djinnit, Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs, dont je salue la présence dans cette salle. Si ce rapport dans son ensemble n'appelle pas d'observations majeures de notre part, nous aimerions néanmoins, tout en nous montrant bref, nous livrer à quelques commentaires, que ma délégation juge importants.

Concernant la situation sécuritaire, le rapport du Secrétaire général souligne les efforts fournis par les Forces armées de la République démocratique du Congo en collaboration avec la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO) pour neutraliser les groupes armés étrangers et nationaux. Ma délégation rassure le Conseil que ces efforts se poursuivront jusqu'à l'éradication totale de ces groupes.

Le rapport reconnaît aussi la pertinence de la requête du Gouvernement congolais demandant à la MONUSCO d'évacuer rapidement les éléments du Mouvement/Armée populaire de libération du Soudan dans l'opposition se trouvant encore sur le territoire congolais, tout comme il souligne la situation des éléments des Forces démocratiques de libération du Rwanda (FDLR) cantonnés dans trois sites et qui attendent toujours leur rapatriement dans leur pays d'origine ou dans un pays tiers d'accueil. Il est important que le Conseil se penche sur ces deux situations qui demeurent préoccupantes pour mon pays, au lieu de les renvoyer aux pays de la région.

Dans le cadre des engagements qui incombent aux pays de la région de ne pas héberger ni fournir une protection de quelque nature que ce soit aux personnes

accusées de crimes de guerre, de crimes contre l'humanité, d'actes de génocide ou de crimes d'agression ou aux personnes sous le régime des sanctions des Nations Unies, et de faciliter l'administration de la justice grâce à la coopération judiciaire dans la région, mon pays a appréhendé plusieurs hauts responsables des FDLR recherchés par la justice internationale, qui ont été extradés au Rwanda par le canal de la MONUSCO. Parmi ces hauts responsables, il y a lieu de citer, notamment, le général Mujyambere Léopold, le colonel Nsanzubukire Félicien, le colonel Habyarimana Mucebo, le colonel Munyaneza Anastase, le major Nzabimana Vainqueur, le capitaine Twagiramungu Théophile, le capitaine Ladislas Ntanganzwa et M. Gatabazi Martin. Par contre, plusieurs mandats d'arrêt internationaux adressés aux pays de la région par la République démocratique du Congo dans le cadre de la coopération judiciaire pour la recherche des congolais présumés auteurs de crimes contre l'humanité et de crimes de guerre sont jusqu'à ce jour restés sans suite. Et pourtant, ces personnes non seulement continuent à circuler librement dans les pays voisins, mais mènent également des activités déstabilisatrices à l'endroit de mon pays.

C'est dans ce contexte que, s'agissant des éléments de l'ex-Mouvement du 23 mars (ex-M23), le Gouvernement de la République démocratique du Congo réaffirme ici sa détermination à remplir ses engagements souscrits au terme de l'Accord-cadre d'Addis-Abeba et en appelle aux autres parties signataires, notamment le Rwanda et l'Ouganda, à faire de même.

Ma délégation a déjà au cours de séances précédentes longuement entretenu le Conseil de la situation des membres du M23. Je juge utile, en résumé, de dire ici que si les efforts déployés par mon gouvernement, qui est allé jusqu'à proposer aux éléments du M23 leur rapatriement sans conditions, n'ont pas abouti c'est à cause à la fois du refus des dirigeants de ces mouvements qui ont pris en otages ces ex-rebelles et par manque de coopération franche avec les pays voisins qui les hébergent. Voilà pourquoi mon pays a toujours sollicité l'implication du Conseil pour rendre possible cette coopération, en vue de régler définitivement cette situation.

Quant à la situation politique, comme le Conseil le sait, après que la Conférence nationale épiscopale du Congo (ait rendu compte du résultat de sa mission au Président de la République, celui-ci a entrepris des consultations avec l'opposition politique et la majorité présidentielle. En se basant sur les propositions qui lui ont été faites par le Rassemblement des forces politiques et sociales acquises au changement à l'issue de ces consultations, il a nommé le 7 avril dernier en qualité de Premier Ministre, comme il l'a promis dans son allocution devant le Congrès, M. Bruno Chibala de l'Union pour la démocratie et le progrès social du défunt Étienne Tshisekedi et membre du Rassemblement. Ce dernier mène déjà des consultations pour mettre en place dans les tous prochains jours un gouvernement d'union nationale.

Ma délégation estime pour sa part que le Conseil doit se garder de s'immiscer dans le conflit qui prévaut au sein du Rassemblement, conflit dont le Conseil ne connaît ni les tenants ni les aboutissants. En se prononçant pour une aile du Rassemblement, comme certains des membres du Conseil viennent de le faire, le Conseil risque de raviver ce conflit. Par ailleurs, ma délégation se permet d'attirer l'attention du Conseil sur le fait que l'accord politique du 31 décembre 2016 ne remplace pas la Constitution de la République démocratique du Congo, défendue hier dans cette salle par un grand nombre de membres du Conseil. L'accord politique du 31 décembre 2016 ne fait que régler une situation temporaire liée aux élections, tandis que la légitimité et la source du pouvoir demeure la Constitution.

Quant au Président du Conseil national de suivi de l'accord, le Président de la République a demandé aux parties prenantes de se concentrer pour désigner rapidement une personnalité consensuelle.

Avant de conclure, il nous semble important de faire observer que l'opposition politique en République démocratique du Congo est régie par l'article 8 de la Constitution et une loi organique détermine son statut. Il découle de ce qui précède que la confirmation contenue dans le paragraphe 65 du rapport attribuant le statut de chef de l'opposition congolaise à un individu qui, de surcroît, n'est désigné ni par des partis de l'opposition ni reconnu par la loi, n'a pas de raison d'être.

Qu'il me soit permis pour conclure de réaffirmer ici que le Gouvernement et le peuple congolais fondent beaucoup d'espoir dans l'Accord-cadre d'Addis-Abeba, espoir de bâtir une paix durable et de promouvoir une cohabitation harmonieuse avec les pays de la région, espoir également de jeter les bases de la stabilité au niveau de tous nos États; paix et stabilité sans lesquelles il est difficile d'ouvrir la voie à une coopération régionale mutuellement avantageuse.

Voilà pourquoi mon pays restera toujours attaché à cet accord et poursuivra sa mise en œuvre pour qu'il puisse réellement atteindre les objectifs pour lesquels il a été conçu.

La Présidente (*parle en anglais*) : Il n'y a pas d'autre orateur inscrit sur ma liste.

La séance est levée à 18 h 30.